Université Paris Cité

ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DES CONTROLES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES

DFGSM2 : Année universitaire 2026-2027

✓ PREAMBULE

Le présent règlement concerne les étudiants inscrits administrativement en DFGSM2 à l'UFR de Médecine de l'Université Paris Cité pour l'année universitaire 2026-2027.

L'année de DFGSM2 s'inscrit dans le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) instauré par arrêté le 22 mars 2011 dont elle forme la deuxième année :

PASS/L.AS1 :	Semestres 1 & 2 = 60 crédits ECTS
DFGSM2 :	Semestres 3 & 4 = 60 crédits ECTS
DFGSM3 :	Semestres 5 & 6 = 60 crédits ECTS

✓ ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES ET PRATIQUES

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE du tronc commun et UE libres obligatoires).

Les notes prises en cours et distribuées par les étudiants, sont sous la seule responsabilité des étudiants et n'ont pas de caractère opposable. Les étudiants doivent respecter les droits d'auteurs, et obtenir des enseignants les autorisations requises, le cas échéant.

La formation obligatoire comprend également :

- **des stages hospitaliers (initiation aux soins infirmiers et sémiologie)**
- **des ateliers de simulation dédiés à l'apprentissage de la sémiologie sur les plateformes de simulation iLumens**

Certaines UE comportent des enseignements dirigés (ED) obligatoires. Ces ED se font par groupes d'étudiants, qui sont constitués par la scolarité en début de semestre. **Tout changement de groupe doit faire l'objet d'une demande préalable et motivée à la scolarité, avec présentation de justificatifs.** Aucune modification de groupe ne peut se faire au moment des ED par décision propre de l'étudiant.

Tout justificatif d'absence en stage, aux ateliers de simulation ou en ED doit parvenir à la scolarité, au plus tard dans les 48 heures suivant l'absence. Toute absence, même justifiée, peut entrainer la non-validation de la formation concernée si les connaissances et compétences visées n'ont pu être acquises.

Responsables pédagogiques d'année : Prs VIDAL-PETIOT Emmanuelle et PAGES Franck.

Université Paris Cité

I- PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

A- UE DU TRONC COMMUN

Présentation générale

Sem 1	Intitulé	Durée d'enseignement	ECTS	Coordinateurs	Examen terminal / Sous-épreuves	Durée
Evaluation en fin de semestre 1						
UE1	BCBGM	48H CM + 6h ED + 1 séance QR (2H)	8	J. Lehmann Che K. Ea Biochimie : C. Ottolenghi Génétique : C. Kannengiesser Biologie cellulaire : A. Dnour	CC : note d'ED compte pour 10% de la note finale CT : Epreuve unique de QI et/ou DP	1H30
UE2	BCT	6,5H de CM en présentiel + 1H de QR	2	A. Cazes D. Damotte	Epreuve unique de QI et/ou DP	30 min
UE4	Imagerie	15H CM + 1 séance de QR (2H)	3	F. Hyafil M. Ronot	Epreuve unique de QI et/ou DP	30 min
UE5	Sémiologie	CM sous formes de capsules (6H) + 4,5H ED + 6H de QR	3	B. Chaigne L. Martinerie RD : idem	2 sous épreuves de QI et/ou DP : Sémiologie adulte Sémiologie pédiatrique	1H15
UE6	Cardio-vasculaire	30H CM (10 séminaires de 3H) 9H ED	3	RM. Bruno JG. Dillinger RD : J. Motiejunaite	3 sous épreuves de QI et/ou DP : Sémiologie Physiologie Pharmacologie Anatomie radiologie HAE	1h30
UE7	Pneumologie	21,75H CM (dont 2H15 en capsules) et 12H ED (8x1,5H)	3	C. Delclaux I. Fajac RD: I. Fajac	3 sous épreuves de QI et/ou DP : Sémiologie Physiologie Pharmacologie Anatomie radiologie HAE	1h30
UE9	Pharmacologie générale	12H CM 4H ED	3	F. Kaguelidou L. Chouchana RD : F. Kaguelidou L.Chouchana H. Bruzzoni-Giovanelli B.Louveau	Epreuve unique de QI et/ou DP	1H
UE libre obligatoire	Parcours d'Initiation à la Recherche (PIR)	28H CM 6H ED	5	F. Pagès V. Allain	Epreuve unique de QI et/ou DP - CC oral en ED 20 % - Ecrit final 80 %	1H
TOTAL			**30**			

Sem 2	Intitulé	Durée d'enseignement	ECTS	Coordinateurs	Examen terminal / Sous-épreuves	Durée
Evaluation au demi-semestre 2						
UE3	Hématologie	11H CM 10H ED (4x2H30) ou PBL	2	D. Faille D. Helley RD: D. Faille	Epreuve unique de QI et/ou DP	1H
UE8	Psycho. médicale	12H CM	3	P.A. Geoffroy C. Buffel du Vaure	Epreuve unique de QI et/ou DP	30 min
UE15	Médecine & Santé environnementale	6H capsules	3	F. Brunet-Possenti	Validation du visionnage des capsules sur la plate-forme dédiée avant la fin des évaluations du demi-semestre 2	N/A
Evaluation en fin de semestre 2						
UE10	Digestif	29H CM 16,5 ED ou PBL	5	G. Malamut H.Duboc RD : E. Perez-Cuadrado Robles	3 sous épreuves de QI et/ou DP : - Sémiologie - Physiologie-Pharmacologie - Anatomie Radiologie HAE	1H30
UE11	EndDiabNut	43H CM 4,5H ED ou PBL	3	N. de Roux E. Larger C. Rives Lang RD : L.Potier	3 sous épreuves de QI et/ou DP : - Endocrinologie - Diabétologie - Nutrition	1H30
UE12	DevReproGyn	27H CM 4,5H (3x1H30) ED ou PBL	3	JM. Dupont C. Delcour RD : C. Delcour	3 sous épreuves de QI et/ou DP : - Anatomie-Histologie - Physiologie-Pharmacologie - Sémiologie	1H
UE13	Immunologie	13H CM 12H ED (6X 2H) ou PBL	5	H. Moins F. Pages FX. Mauvais V. Allain RD : H. Moins	Epreuve comprenant : - Examen terminal QI et/ou DP 70% - CC en ED ou PBL 30% Session 2 : Examen terminal QI et/ou DP (100%)	1H
UE14	Anglais	20H ED (10x2H)	3	A. Labruère J. Powel RD : A. Labruère	Session 1 : 60% ET Ecrit - 40% CC Session 2 : 60% ET Ecrit - 40% CC (Note CC report de la note de Session 1)	1H
Stage sémiologie			3			
TOTAL			**30**			

Attention :

- UE immunologie :

Une note sera attribuée à chacun des 6 ED ou session de PBL et sera de 0 en cas d'absence. La note finale d'ED sera la moyenne des 5 meilleures notes. La session 2 se fait uniquement sur un examen terminal écrit.

- UE Anglais :

Session 1 : Contrôle Continu (Oral et Présence) 40% - Examen Ecrit 60%. Validation en session 1 si Moyenne globale pondérée à l'UE >10/20. Un étudiant ajourné en session 1 est convoqué à l'examen écrit de session 2 quelle que soit sa note à l'examen écrit de session 1 (pas de validation séparée).

Session 2 : Report de la note de CC de session 1 40%* - Examen Ecrit de session 2 60%
Validation en session 2 si Moyenne globale à l'UE >10/20 à l'UE*.

Seuls les étudiants ayant une absence justifiée (ABJ) au contrôle continu pourront bénéficier d'un oral de rattrapage. Le caractère justifié de l'absence et la convocation à un oral de rattrapage sera décidé par le jury de session 1, à partir du bulletin de situation individuel établi par l'étudiant, accompagné des documents justificatifs

- L'UELO (UE Libre Obligatoire)

Tous les étudiants de DFGSM2 doivent valider une UELO. Cette UELO correspond par défaut au PIR S1. Les étudiants dispensés du PIR S1 ne sont pas dispensés de l'UELO et doivent donc doivent prendre une autre UELO (UE PIR ou ECO)

Le nombre d'heures de cours et ED est donné à titre indicatif et peut faire l'objet de modifications mineures.

BCT : Biopathologie Cellulaire et Tissulaire (Anatomopathologie et Biologie Cellulaire)
BCBGM : Bases Cellulaires Biochimiques et Génétiques des Maladies
HAE : Histologie Anatomopathologie Embryologie
RD : Responsable docimologique
QR : questions-réponses
QI : Questions isolées [question à réponses multiples (QRM) – question à réponse unique (QRU) – question à meilleure réponse (QMR) - Zonage – test de concordance de script (TCS) – question à réponse ouverte et concise (QROC) – question à réponse ouverte et longue (QROL)]
DP : Dossiers Progressifs
PBL : *Problem-Based Learning*, format propose à des étudiants volontaires

Référentiel

Chaque UE du tronc commun (à l'exception de l'UE du PIR S1 et de l'UE 15 santé environnementale) met à disposition des étudiants, en début du semestre correspondant, un document écrit reprenant l'ensemble du contenu pédagogique théorique de formation dispensé.

Cours magistraux du PIR S1 et de l'UE 13

Un contrôle de présence sera réalisé pour les enseignements du PIR S1 (UE libre obligatoire) et de l'Immunologie (UE13). **Pour chaque cours, une liste préétablie de présence obligatoire d'un sous-groupe étudiants sera établie et mise sur Moodle.** Une rotation des sous-groupes d'étudiants sera établie suivant les cours. Les informations de présence seront transmises au jury pour aide à la décision de validation ou non de l'UE le cas échéant.

Enseignements Dirigés

Certaines UE proposent une formation sous forme d'Enseignements Dirigés (ED). **Ces ED sont obligatoires** et pourront faire l'objet d'un contrôle de présence et/ou des connaissances, sous la forme de la participation effective à des tests en cours d'ED, effectués à partir du matériel de l'étudiant (téléphone, ordinateur portable). **La présence aux ED et/ou le résultat obtenu à ce contrôle des connaissances seront transmis au jury pour aide à la décision de validation ou non de l'UE le cas échéant.** Les étudiants doivent se munir du matériel technique nécessaire pour chaque ED.
Les notions travaillées en ED pourront faire l'objet d'une évaluation lors de l'examen (cf partie III).

Certaines UE pourront faire l'objet d'un contrôle continu (CC ; voir tableau ci-dessus) dont la note participera à la note de l'examen terminal de session 1.

Certaines UE proposent à certains étudiants de suivre des ED sous forme d'apprentissage par problème (APP/ PBL – *problem-based learning* pour les groupes anglophones) à la place des ED classiques.

B- UE LIBRE OBLIGATOIRE ET ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les étudiants doivent valider un enseignement libre obligatoire.
Au DFGSM2, l'UE libre obligatoire prend la forme de l'UE du PIR S1, qui inclut un choix de thématique d'ED.
Pour les étudiants dispensés de l'UE du PIR S1 mais non de l'UE libre obligatoire, celle-ci pourra prendre la forme :

- soit d'un enseignement complémentaire optionnel (ECO) Cf tableau récapitulatif en annexe.
- soit d'une UE du PIR S2
- soit d'une UE librement choisie au sein de l'université ou hors de l'université qui peuvent concerner des disciplines non médicales. Cette UE libre peut prendre la forme d'une UE engagement étudiant, dans la limite d'une UE engagement pour l'ensemble des deux années du DFGSM. Quelle que soit la nature de l'UE libre, l'étudiant doit déposer sa demande auprès de l'UFR de médecine puis auprès de l'UFR d'accueil pour obtenir l'autorisation de suivre l'enseignement et s'inscrire. Dès réception des résultats définitifs de l'UFR concernée, non soumis aux décisions du jury de l'UFR de médecine, l'étudiant doit fournir l'attestation de validation de l'UE.

Une UE engagement permet l'acquisition de 6 ECTS. Les ECTS validés dans le cadre de l'UE engagement

en plus des 60 ECTS ne peuvent être ni capitalisés pour l'année supérieure, ni se substituer à des enseignements obligatoires validant l'année d'étude. Les modalités d'engagement étudiant et les offres proposées aux étudiantes et étudiants d'Université Paris Cité sont accessibles via l'intranet : https://u-paris.fr/sengager/

L'enseignement optionnel fera l'objet d'une campagne d'inscription. Sauf exception, aucune modification d'inscription ne pourra être effectuée au décours de cette campagne.

Les enseignements supplémentaires (au-delà des 60 ECTS nécessaires à la validation de l'année) pris par les étudiants (ECO, UE du PIR S2, …) pourront être valorisés au titre du parcours de formation lors d'un jury dédié en DFASM.

C- APPRENTISSAGE DE LA SEMIOLOGIE AU SEIN DU DEPARTEMENT DE SIMULATION (SITES PAJOL ET CAMPUS SAINT-GERMAIN)

L'apprentissage de la sémiologie au DFGSM2 comprend 3 ateliers d'une demi-journée sur les plateformes de simulation, soit 12 heures d'enseignement. Ces ateliers sont obligatoires et validés par la présence.

Les seules absences justifiées, ouvrant la possibilité d'une validation en session 2, sont les absences pour les raisons suivantes :

- arrêt maladie (certificat demandé)
- hospitalisation (bulletin de situation demandé)
- décès d'un proche (certificat de décès demandé)

Les ateliers se déroulent dans le cadre du règlement de fonctionnement de la plateforme en annexe.

D- STAGES

Au cours de l'année de DFGSM2, les étudiants effectuent deux stages obligatoires de formation pratique :

- Un stage d'initiation aux soins infirmiers, sous la forme d'un stage de 2 semaines à temps plein ; faisant l'objet d'une évaluation de fin de stage effectuée par les maitres de stage et renseignée dans une fiche de validation que l'étudiant doit transmettre au service de la scolarité au décours immédiat du stage.

- Un stage de sémiologie sous la forme de 21 séances réparties en quatre rotations :
 - Cardiovasculaire et Pneumologie : 8 séances
 - Neurologie et Appareil locomoteur : 5 séances
 - Appareil digestif (Hépato-Gastroentérologie et Chirurgie Digestive), endocrinologie : 4 séances
 - Pédiatrie : 4 séances

Une de ces séances pourra être consacrée à l'usage de l'échographie ultra-portable.

Une évaluation pratique sera organisée à l'issue de chaque rotation (4 notes sur 20) et par une évaluation pratique finale au lit du patient à l'issue des 21 séances réalisée par le chef de clinique des universités – assistants des hôpitaux (CCA) référent et d'un hospitalo-universitaire titulaire du service (1 note sur 20). Le carnet de stage dûment renseigné et émargé par les maitres de stage devra être déposé au service de la scolarité au plus tard le premier jour des examens de session 1 du semestre 2 pour validation de la formation pratique en session 1.

La validation du stage prendra en compte la note aux 5 évaluations pratiques (4 rotations + examen au lit du patient) et la présence au stage (toutes les séances sont obligatoires). Le parcours de stage est validé d'emblée si 1) l'étudiant n'a manqué aucune séance et 2) chacune des rotations et l'examen final ont obtenu chacun une note supérieure ou égale à 10. Dans le cas contraire, il revient au jury de session 1 de décider de la validation (Admis par Décision de Jury - ADJ) ou de l'ajournement (AJ) et, le cas échéant, des modalités de rattrapage.

Un stage de DFGSM2 non validé en cours d'année pourra, sous certaines conditions, l'être en période de congés universitaires sur demande de l'étudiant et après accord de la Doyenne ou de son représentant. Pour le stage infirmier, le stage de rattrapage se fera avec la promotion d'étudiants de DFGSM2 de l'année suivante, sans que l'étudiant puisse prétendre participer au choix de stage infirmier suivant le rang de classement à l'année de PASS ou LAS. En cas de non-validation du stage de sémiologie, un stage de rattrapage temps plein d'une semaine pourra être effectué durant les congés estivaux, après proposition des responsables de sémiologie. Le cas échéant, la validation définitive de l'année sera accordée pendant le jury de session 2 sous réserve de cette validation.

II- DISPOSITIONS PARTICULIERES

A- DISPOSITIONS PARTICULIERES ACCORDEES AUX ETUDIANTS EN DOUBLE CURSUS ET AUX ETUDIANTS ERASMUS « SORTANTS »

Elles concernent de droit les étudiants régulièrement inscrits en cursus Médecine-Sciences et Médecine-Humanités, les étudiants Erasmus « sortants » et les étudiants admis en DFGSM2 à l'issue d'une L.AS2 (hors SIAS) et poursuivant une L3. En cas de double cursus autre, l'étudiant souhaitant bénéficier de ces aménagements doit se signaler au gestionnaire de scolarité de son année avant le 30 septembre pour validation de l'éligibilité à ces dispositions dérogatoires par le directeur de l'UFR ou son représentant. Les dérogations accordées sont les suivantes :

- Dispense de l'UE libre obligatoire
- Dispense du PIR S1
- Dispense de l'UE d'anglais
- Choix du terrain de stage de sémiologie, dans la limite des places ouvertes sur le terrain.
- Participation non obligatoire aux ED ; le cas échéant, la note de contrôle continu ne sera pas prise en compte.

B- DISPOSITIONS PARTICULIERES ACCORDEES AUX ETUDIANTS PASSERELLE

Les étudiants admis en DFGSM2 par passerelle et ayant validé un Master 2 ou d'une Thèse d'université dans le domaine de la recherche en sciences biomédicales pourront être dispensés de l'UE PIR S1 mais non de l'UE libre obligatoire.

Les étudiants admis en DFGSM2 par passerelle, et étant diplômés en soins infirmiers, seront dispensés de stage d'initiation aux soins infirmiers.

Aucune autre dispense n'est prévue réglementairement.

C- DISPOSITIONS PARTICULIERES ACCORDEES AUX ETUDIANTS REDOUBLANTS

Crédits

Les étudiants redoublant le DFGSM2 se voient donner la possibilité de suivre et valider au maximum 4 UE du tronc commun de DFGSM3 (NB : les UE de PIR de DFGSM3 ne rentrent pas dans ce dispositif), qu'ils peuvent répartir librement sur les deux semestres sans dépasser 7 UE à valider au total sur l'année (cumul des UE à repasser au titre du redoublement de DFGSM2 + UE en crédits de DFGSM3

; l'UE 15 « Médecine & Santé environnementale » et les UE qui étaient en RENO l'année précédente en session 1 ne sont pas prises en comprise dans le décompte du nombre d'UE en crédit auxquelles l'étudiant peut s'inscrire).

Exemples :

- Un étudiant ayant 5 UE du DFGSM2 à repasser au titre du redoublement et n'ayant pas eu de RENO pourra s'inscrire à 2 UE du DFGSM3 au maximum au titre des crédits ;
- Un étudiant ayant 5 UE du DFGSM2 à repasser au titre du DFGSM2 dont une UE qui était en RENO pourra s'inscrire à 3 UE maximum au titre des crédits ;
- Un étudiant ayant 3 UE du DFGSM2 à repasser au titre du DFGSM2 et n'ayant pas eu de RENO pourra s'inscrire à 4 UE maximum au titre des crédits.

Les UE du DFGSM3 validées donneront droit à un crédit, qui sera pris en compte lorsque l'étudiant sera effectivement et régulièrement inscrit en DFGSM3. Il revient à l'étudiant de vérifier que le planning d'enseignement des UE choisies en crédit dans l'année n+1 est compatible avec le planning d'enseignement de l'année n où il est régulièrement inscrit. L'étudiant ne pourra en aucun cas opposer à la direction enseignante et administrative une incompatibilité d'agenda pour justifier d'absences à des enseignements ou évaluations obligatoires du DFGSM2.
Les étudiants peuvent passer les examens d'UE prises en crédits en session 1 sous certaines conditions :

- S'ils ont zéro ou 1 seule UE de DFGSM2 à repasser dans le semestre ;
- Sans dépasser 2 UE à présenter au total ;
- Les UE qui étaient en RENO l'année précédente ne sont pas prises en compte dans le calcul du nombre d'UE que l'étudiant peut repasser en session 1 ;
- Le cas échéant, si l'étudiant a plus de matières en crédits que le nombre d'UE qu'il peut passer en session 1, il devra indiquer à la scolarité au moins 15 jours avant les examens quelle(s) UE il souhaite passer en session 1. Les autres UE seront passées uniquement en session 2, s'il remplit les conditions ;
- Le semestre 2 est une seule et même entité, malgré des examens de mi semestre ;
- Les étudiants peuvent passer les examens d'UE prises en crédits en session 2 s'ils n'ont pas d'UE du DFGSM2 à valider en session 2.

Capitalisation pour les étudiants redoublant le DFGSM2

Les étudiants redoublants gardent le bénéfice, s'ils les ont validés, des UE d'enseignement théorique, des ateliers de simulation, et du stage d'initiation aux soins infirmiers. Les sous-UE ne sont pas capitalisables. Un étudiant redoublant doit donc repasser l'intégralité des UE qu'il n'a pas validées lors de l'année précédente.
Pour assurer la continuité de la pratique clinique, le stage clinique de sémiologie, même validé l'année précédente, devra obligatoirement être suivi pour la validation de l'année de DFGSM2.

III- EVALUATION DES CONNAISSANCES – MODALITES

Présentation générale

L'évaluation des connaissances se fait sous la forme d'examens terminaux, et pour certaines UE de contrôles continus, au cours de deux sessions administratives, la session 2 constituant la session de

rattrapage des UE non validées en session 1 en cas d'échec ou d'absence dument justifiée.

La session 1 s'organise en deux semestres. Le premier semestre ne comprend qu'une période d'examen, qui se tiendra en décembre. Le deuxième semestre comprend deux périodes d'examens, une à mi- semestre (en mars) et une en fin de semestre (mai). Chaque semestre fait l'objet d'un jury, qui se réunit pour valider l'ensemble des résultats obtenus au cours du semestre. Les étudiants ajournés à une ou plusieurs UE de session 1 sont autorisés à passer les épreuves ou sous- épreuves de session 2 qui se tiendront sur une seule période fin juin début juillet.

A l'issue des examens de session 2, le jury se réunit pour valider les résultats de cette session et définir l'admission globale à l'année de formation.

Les délibérations du jury (notes et décisions de validation) sont communiquées aux étudiants après la tenue de chaque jury. Chaque UE du tronc commun est validée séparément. Les UE ne se compensent pas entre elles mais sont capitalisables en cas de redoublement du DFGSM2. L'UE libre obligatoire est également capitalisable.

Le jury de session 1, semestre 1 se tiendra dans la période du 18 au 22 janvier 2027.
Le jury de session 1, semestre 2 se tiendra dans la période du 07au 11 juin 2027.
Le jury de session 2 se tiendra dans la période du 12 au 16 juillet 2027.

- **LA CONVOCATION**

La convocation aux épreuves terminales de première et de deuxième session se fait par voie électronique, au minimum 2 semaines avant le début des épreuves. Cette convocation précise la date, l'heure, et la durée de chaque épreuve. Le lieu des épreuves peut, lui, être précisé dans un délai inférieur à 2 semaines, dès lors que les épreuves se déroulent sur l'un des sites de l'UFR. Pour rappel, la législation indique que les étudiants doivent rester mobilisables dans les 3 semaines suivant l'examen en cas de nécessité de réitérer une évaluation. En particulier, il est recommandé aux étudiants de ne prendre aucune disposition et/ou engagement extérieur au cours de la période des examens.

Les étudiants arrivés après l'heure de début des épreuves, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas admis à composer.

Format d'évaluation

La formalisation du sujet d'examen se fait sous la responsabilité des coordinateurs d'UE. Il prend la forme de questions isolées (QROC, QCM, QROL, Zonage, Question à meilleure réponse) ou de Dossiers Progressifs (DP) clinico-biologiques regroupant plusieurs questions. Les épreuves devront comprendre au minimum une question ouverte par sous-épreuve (au minimum une QROL ou plusieurs QROC).

L'évaluation repose sur le contenu pédagogique du référentiel, mais peut prendre la forme d'exercices appliqués tels qu'ils peuvent être abordés lors des enseignements magistraux ou dirigés. Les connaissances nécessaires à l'examen seront donc dans le référentiel, mais les questions porteront volontiers sur des compétences travaillées en ED (résolution d'un problème, maitrise d'un raisonnement, analyse d'un coupe anatomique ou histologique…) si bien que la présence en ED qui

est obligatoire est également essentielle à la préparation et à la validation des examens.

Correction des épreuves - Jury

La correction des épreuves et la transmission des notes du contrôle continu à la scolarité se fait sous la responsabilité des responsables d'UE.

La validation définitive des notes se fait lors d'un jury qui se réunit après la session 1 de chaque semestre et à l'issue de la session 2. Conformément aux dispositions du code de l'éducation, ce jury est composé des enseignants en charge de la formation. La composition du jury fait l'objet d'un arrêté signé du doyen de la Faculté de Santé.

Les décisions prises par le jury font l'objet d'un procès-verbal et sont irrévocables, sauf erreur matérielle mise en évidence a posteriori. En cas de procédure disciplinaire en cours, les notes de l'étudiant concerné ne sont pas validées et mises en suspend jusqu'à décision de la commission de discipline de l'université.

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 1

Une UE avec sous-UE est validée d'emblée (pré jury) à la session 1 en cas de note à chaque sous-UE hors sémiologie supérieure ou égale à 10/20 ET de note aux sous-UE comprenant la sémiologie supérieure ou égale à 12/20.

L'UE5 de sémiologie est validée d'emblée (pré jury) à la session 1 si la note de chaque sous-UE est supérieure ou égale à 12/20.

Une UE évaluée en un seul bloc (sans sous-UE) est validée d'emblée (pré jury) à la session 1 en cas de note supérieure ou égale à 10/20.

La validation de l'UE 15 en session 1 ne repose pas sur une évaluation des connaissances lors d'un examen mais sur la validation de la visualisation des capsules vidéo sur la plate-forme dédiée avant la fin des épreuves de demi-semestre du semestre 2.

Dans les autres cas, le jury étudie le dossier de l'étudiant, incluant la participation effective aux ED et les éventuelles notes obtenues lors des ED, et prend, pour chaque UE concernée, les décisions de maintien d'ajournement (AJ), de report de notes (RENO)* ou d'admission par décision de jury (ADJ).

RENO (Report de Note) - La décision de RENO prononcée par le jury de session 1 permet à l'étudiant de ne pas se présenter en session 2 au titre de cette UE bien qu'elle ne soit pas validée en session 1. La note obtenue en session 1 sera présentée au jury de session 2 et l'UE sera automatiquement validée (ADJ) si l'étudiant valide par ailleurs son année (validation des stages, des ateliers de simulation et des UE qu'il devait passer en session 2). L'étudiant a malgré tout la possibilité de repasser en session 2 les matières RENO s'il le souhaite. Dans ce cas, c'est la note obtenue à l'épreuve de session 2 qui est présentée en jury.

A l'issue du jury

Pour les UE avec sous-UE, en cas d'invalidation à la session 1, l'étudiant repasse en session 2 les sous-UE auxquels il a eu une note inférieure à 10/20 (12/20 pour les sous-UE comprenant la sémiologie, dont les sous-UE de l'UE5).

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 2

La validation pré-jury des examens de session 2 suit les mêmes règles qu'en session 1.

La validation de l'UE 15 en session 2 repose sur la validation de la visualisation des capsules vidéo sur la plate-forme dédiée avant la fin des épreuves de session 2.

La validation en session 2 des ateliers de simulation en sémiologie pour les étudiants n'ayant pas pu assister à la totalité des séances en session 1 et ayant déposé un justificatif d'absence reposera soit sur la présence à des ateliers de rattrapage, soit sur l'obtention d'une note supérieure ou égale à 12/20 à une épreuve de connaissances de 20 questions isolées en 30 minutes portant sur l'ensemble du programme de sémiologie des référentiels des UE du tronc commun.

Dans les autres cas, le jury étudie le dossier de l'étudiant, incluant la présence aux ED. Le jury prend de manière collégiale les décisions de maintien d'ajournement (AJ), ou d'admission par décision de jury (ADJ) au titre de chaque UE. Le jury peut également prononcer une dette d'UE, voyant l'étudiant autorisé à s'inscrire en DFGSM3 avec une UE non validée, qu'il devra valider en DFGSM3. Les UE validées sont définitivement acquises (capitalisables).
Les déclarations individuelles de difficultés des étudiants sont portées à la connaissance du jury et peuvent faire l'objet de mesures d'accompagnement.

Consultation des copies et accès à la correction

Les étudiants peuvent accéder à leurs copies d'examen non corrigées à l'issue immédiate des épreuves. ATTENTION : seules les notes mentionnées sur le PV de jury sont officielles. Une correction détaillée des épreuves sera mise à disposition des étudiants avant la session 2, selon un format au choix des coordonnateurs d'UE, après consultation des étudiants concernant ce format.

Validation d'année

A l'issue de la session 2, sont autorisés à s'inscrire en DFGSM3 les étudiants ayant validé toutes les UE et toutes les formations obligatoires du DFGSM2 (hors situation particulière de dette décidée par le jury). Pour les étudiants ayant pris des crédits, la validation des UE du DFGSM3 n'est pas obligatoire pour l'inscription en DFGSM3.

Redoublement

Pour chacune des années du DFGSM, un seul redoublement est autorisé de droit. La durée totale de scolarité au sein du DFGSM ne peut excéder quatre années à compter de la première inscription en

Règlement des études et des examens,
voté par le Conseil de Gestion de l'UFR le 14 septembre 2026
par la Commission formation de la faculté de Santé le 14 septembre 2026

La Doyenne de l'UFR de Médecine

Sabine SARNACKI

Par délégation du Président d'Université Paris Cité
Le Doyen de la Faculté de Santé

Matthieu RESCHE RIGON

Université Paris Cité

ANNEXE 1

CHARTE SIMULATION ETUDIANTS

1. Préambule

La présente charte a pour objectif de définir un socle réglementaire concernant les modalités d'organisation des séances de simulation au sein des plateformes du Département de simulation en santé rattachées à l'UFR de Médecine de l'Université de Paris Cité.

Les ateliers de simulation sont obligatoires et font partie intégrante de la formation initiale des étudiants en médecine. Les formations en simulation sont donc soumises aux mêmes règles d'obligation de présence que les stages hospitaliers.

Par ailleurs, les étudiants s'engagent à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de respect des lieux et du matériel, définies par l'équipe administrative et technique des centres de simulation.

2. Sites de l'enseignement

Les enseignements se déroulent sur les 2 plateformes de simulation en santé rattachées à l'Université de Paris Cité :

- le site Pajol, situé 20 quater rue du Département, 75018 Paris
- le site Campus Saint-Germain, situé au 45 rue des Saints-Pères, 75006 Paris

3. Organisation générale des enseignements

Les convocations seront transmises aux étudiants par la scolarité. Celles-ci comporteront l'intitulé de la formation, la date et l'heure de convocation ainsi que le lieu de l'enseignement.

Les étudiants sont convoqués 30 minutes avant le début de l'enseignement et doivent impérativement arriver au plus tard 15 minutes avant le début de la séance. Les étudiants qui se présenteraient après le début de la séance se verront refuser l'accès à l'intégralité de la formation prévue ce jour et seront considérés comme absents.

Les étudiants doivent s'assurer d'émarger les feuilles de présence avant le début de la séance de simulation. En cas d'absence, l'étudiant devra systématiquement transmettre dans les 48h un justificatif à son gestionnaire de scolarité (certificats médicaux…). Aucun rattrapage de la séance ne sera mis en œuvre. Les absences injustifiées pourront donner lieu à une invalidation de la formation pratique (cf règlement des études).

4. Contenu de la formation

En amont de certaines séances, un support pédagogique type vidéo, fichier texte, ou un lien vers un cours en particulier, sera transmis par la scolarité pour préparer l'enseignement. Les étudiants devront avoir accédé à ce contenu avant d'assister à la formation.

Les séances débuteront par un briefing ayant pour but de préparer les étudiants à la formation à venir (déroulé pratique, rôle, contenu pédagogique, présentation des intervenants).

5. Évaluation de l'enseignement par les étudiants

A l'issue de chaque séance, un questionnaire d'évaluation de la séance sera impérativement renseigné par les apprenants avant de quitter la plateforme de simulation. Ces questionnaires s'effectuent en ligne et sont accessibles via un lecteur de QR codes : logiciel de lecture QR code à télécharger sur son smartphone ou via Snapchat. Un prêt de tablette pourra être réalisé auprès de l'équipe administrative ou technique de la plateforme de simulation, pour les étudiants n'ayant pas le matériel nécessaire pour renseigner le questionnaire.

REGLEMENT DES ETUDES ET DES EXAMENS DU PARCOURS D'INITIATION A LA RECHERCHE (PIR)

Les étudiants inscrits dans les années d'études allant du DFGSM2 au DFASM3 ont la possibilité d'effectuer un parcours d'initiation à la recherche (PIR) parallèlement à leurs études médicales. Ce parcours donne lieu, après validation des 4 UE recherche du PIR, à une attestation de validation des UE du PIR pouvant donner accès à une candidature à un Master 2.

L'organisation du PIR implique les 3 UFR de la Faculté de Santé de l'Université de Paris.

Le parcours recherche proposé aux étudiants en Médecine est composé de 4 UE recherche : une UE libre obligatoire (S1) et 3 UE optionnelles au choix (S2 à S4).

Après la réalisation de l'UE de S1 libre obligatoire, les étudiants de DFGSM2 ayant choisi de poursuivre le PIR, choisiront une UE du PIR (S2) sur le second semestre de DFGSM2.

Les étudiants poursuivant le PIR devront choisir en DFGSM3 deux UE (S3 et S4) du PIR. La validation d'UE optionnelles du PIR remplace la validation d'ECO (une UE pour un ECO).

Les enseignants responsables du PIR sur l'UFR de Médecine sont les Professeurs Franck Pagès, Hélène Cavé, et les Docteurs Vincent Allain, et Yoann Vial.

Ce règlement des études constitue une annexe des règlements des études des années DFGSM2 et DFGSM3.

A. MODALITES D'ENSEIGNEMENT

Les unités d'enseignement (UE) recherche sont organisés en parcours thématiques reprenant globalement les mentions de M2, afin d'aider les étudiants à faire des choix cohérents et faciliter leur orientation vers leur futur M2.

Certains parcours se subdivisent en itinéraires qui réalisent des regroupements d'UE thématisées.

Chaque UE du PIR valide 6 ECTS (à l'exception des UE validant 3 ECTS « Méthodes en évaluation des risques environnementaux » et « Bases de données pour la santé » de l'itinéraire risque et sécurité sanitaire du parcours de santé publique).

Les enseignements pourront se réaliser en amphithéâtre, en salle d'ED ou de TP, en présentiel ou en distanciel, à la discrétion des responsables des UE.

Des contrôles continus peuvent être réalisés et compteront jusqu'à 100% de la note finale.

La validation des acquis pourra donner lieu à l'obtention d'ECTS.

Des schémas récapitulatifs des parcours proposés avec les fiches détaillant le contenu de chaque UE sont disponibles sur la page Moodle du PIR recherche

https://moodle.u-paris.fr/course/view.php?id=14835

L'étudiant ayant validé le PIR pourra ensuite candidater l'année suivante ou lors d'une année ultérieure à un M2.

B. MODALITES D'INSCRIPTION AUX UE DE RECHERCHE

La date d'ouverture des candidatures sera communiquée aux étudiants au minimum 15 jours avant l'ouverture des candidatures.

Les listes des étudiants admis dans chaque UE sont portées à la connaissance des étudiants et des enseignants une semaine avant le démarrage des enseignements.

Aucune inscription dans les UE de recherche ne sera autorisée en dehors des listes établies lors du jury d'admission, ou après accord avec les enseignants responsables du PIR de l'UFR de Médecine.

Un étudiant ne peut s'inscrire qu'à une UE recherche par semestre

Les étudiants du DFGSM2 peuvent candidater sur les UE de recherche du second semestre (S2) lors des préinscriptions qui sont organisées via internet mi-décembre. Cette candidature n'est pas conditionnée par la réussite de l'UE du S1.
L'inscription de l'étudiant à une UE sera fonction des capacités d'accueil de chaque UE. L'inscription à une UE est clôturée lorsque la capacité d'accueil maximale des étudiants dans l'UE est atteinte.

Les étudiants du DFGSM3 peuvent candidater sur les UE de recherche de 1er et 2nd semestre (S3- S4) lors de préinscriptions qui sont organisées *via* internet début juillet.

Chaque étudiant prononcera ses vœux priorisés.

L'acceptation des étudiants est arbitrée par les enseignants responsables du PIR en fonction des capacités d'accueil de chaque UE, du S2 validé et de la cohérence globale du parcours (S2 puis S3-S4).

Si aucun des choix de l'étudiant ne peut être satisfait, d'autres UE lui seront proposées.

Une fois les listes publiées, aucune inscription ou modification d'affectation dans les UE de recherche ne sera autorisée, sans l'accord préalable des enseignants responsables du PIR de l'UFR de Médecine. Aucune modification des listes ne sera plus possible à moins de 10 jours ouvrés du début du semestre

Un étudiant qui n'aura pas annulé son inscription dans une UE dans le mois suivant la publication des listes sera considéré comme inscrit et devra se présenter aux enseignements et aux examens.

C. STAGE DU PARCOURS RECHERCHE

Pour répondre à l'exigence de certains Master 2 ou à la volonté de l'étudiant d'acquérir une première expérience en laboratoire de recherche, un stage de recherche pourra être réalisé à la convenance et à l'initiative de l'étudiant en fin de DFGSM2 ou 3, ou plus tard.

En effet, faire un stage dans une unité de recherche peut être un prérequis pour être accepté dans certains M2 (ex, Magistère Européen de Génétique).

Ce stage à temps plein sera d'une durée de 8 semaines et sera d'une durée totale inférieure à 309 heures. Il doit se faire dans un Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST).

Le stage permet d'acquérir 12 ECTS. Ces ECTS sont ajoutés à ceux obtenus par la validation des 4 UE recherche comptant chacune pour 6 ECTS.

- **Avant le stage**

Le choix du laboratoire d'accueil et le sujet de stage doivent être validés au préalable par un enseignant référent choisi parmi les responsables du parcours thématique du candidat.

Une liste non exhaustive des laboratoires d'accueil ainsi qu'un complément d'information sur les modalités de réalisation du stage recherche est disponible sur la page Moodle du PIR recherche. Les étudiants effectuant un stage en laboratoire doivent remplir une convention de stage prévue à cet effet et disponible sur le site de l'Université.

La convention doit être déposée à la scolarité avant le stage en précisant le thème du projet de stage.

Un stage à l'étranger est possible, dès lors qu'il est réalisé dans un laboratoire validé par l'un des responsables de parcours ou du PIR.

- **Après le stage**

Le responsable ou maitre de stage du laboratoire d'accueil remplit une fiche d'évaluation qu'il communique à la scolarité avec copie au responsable du parcours recherche.

Le stagiaire rédige un mémoire de 5 pages (hors page de garde et bibliographie) en français ou anglais (à transmettre à l'examinateur qui sera désigné début septembre, avec copie à la scolarité et au responsable du parcours recherche) et présentera son travail à l'oral en 5 minutes avec support (5 diapositives maximum) devant un jury lors d'une session organisée fin septembre.